



Le présent arrêté est certifié exécutoire à la date du 18 aout 2017  
Jean-Daniel SIMON, MAIRE

## ARRETE MUNICIPAL N° ARR2017-055

### ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELEGUEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal reçue en Sous-Préfecture de Brest le 17 avril 2014,

#### ARRETE

**Article 1** : Accepte l'offre de financement faite par LA BANQUE POSTALE.

**Article 2** : Décide de réaliser auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie utilisable par tirages dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant de l'autorisation en Euros</b>	200 000 euros
<b>Durée</b>	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
<b>Taux d'intérêt</b>	Eonia + marge de 0.850 % l'an
<b>Base de calcul</b>	Exact / 360 jours
<b>Modalités de remboursement</b>	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
<b>Taux Effectif Global (TEG)</b>	1.061 l'an
<b>Date d'effet du contrat</b>	Le 05 septembre 2017
<b>Date d'échéance du contrat</b>	Le 04 septembre 2018
<b>Garantie</b>	Néant
<b>Commission d'engagement</b>	400,00 euros, soit 0.200% du montant payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
<b>Commission de non utilisation</b>	0,10 % du le montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant

<b>Modalités d'utilisation</b>	Tirages / Versements Procédure de crédits d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
--------------------------------	--

**Article 3** : Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Fait à PORSPODER, le 18 aout 2017

Le Maire,

Jean-Daniel SIMON

